

Calendrier prévisionnel du mouvement 2024

SOUS RESERVE D'AJUSTEMENTS EN COURS D'ANNEE DE LA DDEC OU DU RECTORAT

CAE	RECTORAT		
26 janvier 2024			Date limite de dépôt des intentions de mutations ou de réemploi auprès du Chef d'établissement
31 janvier 2024			Date limite de transmission des intentions de mutation ou de réemploi, par les Chefs d'établissement, à la CAE de la Réunion
5 février 2024			10H00 Réunion de bureau
mercredi 7 février 2024		CAE	13H00 : consultation des dossiers 13h30 : calendrier, étude et classification des dossiers pour les mutations inter partant vers les autres académies et intra, réintégration, des demandes de premier emploi en contrat définitifs, anciens CDI ayant obtenu un contrat provisoire - Positionnement des berceaux
avant le 15 février 2024			chaque CAE doit s'être réunie avant cette date : - pour examiner les demandes intra et communiquer cette codification à chaque enseignant par courrier - proposer une codification des demandes inter et transmettre aux CAE concernées Envoi aux CAE concernées des demandes de mutation pour la métropole Envoi aux candidats de leur codification attribuée en CAE
	26 février 2024		Date limite de déclaration d'intention de cessation de fonctions (imprimé C du Rectorat) . Date limite de déclaration d'intention de mutation (imprimé B du Rectorat) Date limite d'envoi par les CE de la liste des maîtres dont le service est réduit ou supprimé (imprimé A du Rectorat)
	du 27 mars 2024 au 05 avril 2024		Affichage des services vacants (consultation par les chefs d'établissement) Saisie par les chefs d'établissement des services susceptibles d'être vacants
15 mars 2024			Date limite de transmission des dossiers inter académies à la DDEC de la Réunion - Date limite de réception à la DDEC des <u>compléments dossiers</u> de mutation pour les candidats <u>INTRA</u>
lundi 25/03/2024			10H00 Réunion de bureau
mercredi 27 mars 2024		CAE	13H00 : consultation des dossiers 13H30 : étude et classification des dossiers mutation intra complétés, inter (venant d'autres académies), et liste des admissibles -
avant le 05 avril 2024			Envoi par la CAE au candidat de la codification portée à sa demande de mutation
	du 10 avril 2024 au 18 avril 2024		Publication par le rectorat des services vacants et susceptibles d'être vacants Consultation par les candidats. Saisie des vœux par le candidat sur le site du rectorat.
12 avril 2024			Date limite de réception à la DDEC des compléments dossiers de mutation pour les candidats INTER
lundi 22/04/2024			10H00 Réunion de bureau
mercredi 24 avril 2024		CAE	13H00 : consultation des dossiers 13H30 : avec la liste des postes vacants, études des cas particuliers, des pertes d'emploi, propositions d'affectations
	03 mai au 10 mai 2024		Saisie des avis par les chefs d'établissement. Envoi au rectorat par les candidats externes de la fiche de synthèse et des pièces justificatives liées à la situation familiale (s'il y a lieu)
mardi 21/05/2024			10H00 Réunion de bureau
mercredi 22 mai 2024		CAE	13H00 : consultation des dossiers 13H30 : ajustement des propositions d'affectations avant CCMA
	7 juin 2024 12 juin 2024		CCMA en formation spéciale au Rectorat Envoi par le rectorat des candidatures retenues, classées par ordre de priorité aux chefs d'établissement.
courant juin 2024			Remontée à la CNA des heures vacantes restantes, en enseignants en perte d'heures ou de contrat dont la situation n'est pas réglée.
	26 juin 2024		date limite des retours des accords des directeurs
vendredi 05/07/2024			10h00 Réunion de bureau
lundi 08 juillet 2024		CAE	13h30 : affectation des dossiers traités en CNA. (et des DR)
lundi 12 août 2024		CAE	CAE de réajustement (DR)